Envoyé en préfecture le 01/09/2025
Reçu en préfecture le 01/09/2025
Publié le
ID : 064-216400689-20250828-DELIB_2025_35-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

Séance du 28 août 2025

Date de convocation : 22 août 2025
Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 15 Procurations : 2 Votants : 16 *(M. le Maire ne prend pas part au vote)*
L'an deux mille vingt-cinq, le 28 août à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON
PRÉSENTS : Marc CANTON, Alexandre LARRUHAT, Marie-Françoise CAPELANI, Antoine CUYAUBERE, Jean-Marc DOURAU, Michel LAUVAUX, Christian CLAVARET, Francine BOURDA, Isabelle MONTIN, Claire PEAUDECERF-BADET, Patrick MOURA, Michel AURIGNAC, Corinne PANATIER, Frédéric TABONE, Edith GRAVELEAU
EXCUSÉS : Guy LABARRERE, Olivier CHARRET
ABSTENTES : Audrey VANHOOREN, Bérénice DABAN
PROCURATIONS : Guy LABARRERE à Antoine CUYAUBERE, Olivier CHARRET à Alexandre LARRUHAT
Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

DÉLIBERATION N° 2025-35 : Incorporation et classement dans la voirie communale d'une portion du Chemin Arriucour

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a réalisé, il y a quelques années, une partie du chemin Arriucour sur deux parcelles privées avec l'accord de son propriétaire Monsieur Marc CANTON.

Les parcelles en cause, cadastrées D 1102 (380 m²) et D 1104 (420 m²), constituent d'ores et déjà le chemin d'Arriucour.

Il expose cependant que l'acte authentique constatant l'acquisition par la Commune des terrains ayant servi à ces opérations n'a pas été dressé. Il propose au Conseil Municipal de régulariser cette situation.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DECIDE - la régularisation des opérations de voirie réalisées, il y a quelques années, par l'acquisition des terrains ayant servi à la réalisation de ces opérations à titre gratuit :

Parcelles	Superficie	Propriétaire	Nom de la voie
D 1102	380 m²	Marc CANTON	Chemin Arriucour
D 1104	420 m²	Marc CANTON	Chemin Arriucour

- le classement de ces parcelles dans la voirie communale.

Envoyé en préfecture le 01/09/2025
Reçu en préfecture le 01/09/2025
Publié le
ID : 064-216400689-20250828-DELIB_2025_35-DE

CHARGE le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à ces opérations et notamment de mettre à jour le plan et le tableau de classement des voies communales.

VOTE

POUR	**16**
CONTRE	
ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus
Pour copie conforme,
Le Maire